



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE
ARRONDISSEMENT DE BRIVE

MAIRIE DE JUGEALS NAZARETH
19500 JUGEALS NAZARETH

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de JUGEALS-NAZARETH

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026, fixant à 3 le nombre des adjoints au Maire,

Vu le Procès verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Jacques VEYSSEIX en qualité de 3ème adjoint au Maire en date du 21 mars 2026

ARRETE

Article 1 : A compter du 21 mars 2026, Monsieur Jacques VEYSSEIX, 3ème adjoint, est délégué au cadre de vie Environnement et Attractivité la Commune de Jugeals-Nazareth.

Ces délégations entraînent délégation de signature des documents relevant de ses attributions.

Article 2 : la présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire devra rendre compte au Maire, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- L'intéressé
- Mr le Sous Préfet
- Mme la Trésorière du SGC de Brive

Jugeals-Nazareth, le 25 mars 2026
Mme Le Maire,
Marilyn BORNES

L'intéressé,



Certifié exécutoire
Publié ou notifié le 27.03.26